

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 17 DECEMBRE 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-06-05- DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1) – ACQUISITION FONCIERE – AIRE DE COVOITURAGE A TOUL, ROUTE DE BLENOD LES TOUL

DATE DE CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 21 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au Gymnase Robinot à ECROUVES sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LOUIS Jean-Paul (ayant la suppléance de LELIEVRE Jean-Luc), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.06.13), Pascal VAILLANT (ayant la suppléance de VARIS Pierre de la 2020.06.01 à la 2020.06.12), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de MAURY Christophe), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (à compter de la 2020.06.04), RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de LALEVEE Lucette à compter de la 2020.06.13), CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.06.19 et ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (présente jusqu'à la 2020.06.12), BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean-Luc, SEGALT Jean-François, MAURY Christophe, ROSSO Michel, MANSION François, DURANTAY Corinne, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS, Fabrice, BOCANEGRA Jorge, LALEVEE Lucette (départ à compter de la 2020.06.13),
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 3 avis de procuration. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 4 avis de procuration. De la 2020.06.19 à la fin : 5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 6 avis de suppléance. De la 2020.06.13 à la fin : 5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	RIVET Lionel
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 64 Présents. De la 2020.06.04 à la 2020.06.12 : 65 Présents. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 64 Présents. De la 2020.06.19 à la fin : 65 Présents
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 67 Votants. De la 2020.06.04 à la 2020.06.18 : 68 Votants. De la 2020.06.19 à la fin : 70 Votants

En 2019, la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) a sollicité la CC2T pour savoir si la collectivité prévoyait des travaux visant à créer des aires de covoiturage sur son périmètre.

APRR est concessionnaire de l'Etat sur une partie du réseau autoroutier français. A la demande de l'Etat, APRR va accompagner financièrement la réalisation d'aires de covoiturage à proximité des échangeurs, objets de sa concession.

Souhaitant promouvoir de nouvelles formes de mobilité, en complément de l'offre de transports en commun COLIBRI, cette sollicitation de l'APRR a croisé les préoccupations de la CC2T sur le covoiturage.

L'intercommunalité a donc identifié des localisations potentielles le long des échangeurs de l'A31 et suite aux échanges avec l'APRR, qui a porté son intérêt sur la réalisation de deux aires, la collectivité envisage en 2021, la création d'une aire de covoiturage à Toul (route de Blénod les Toul) et d'une seconde aire à Gondreville.

Sous réserve de l'accord définitif de l'APRR, ces deux programmes pourront faire l'objet d'un accompagnement financier de l'APRR qu'il conviendra de formaliser par voie de convention en 2021.

Sur la route de Blénod les Toul à Toul, des usages de covoiturage existent depuis plusieurs années. Une douzaine de véhicules stationnent quotidiennement à proximité de l'échangeur de Toul centre, le long de la route départementale, de manière non organisée.

L'objectif de la collectivité est de réaliser une aire de covoiturage d'une cinquantaine de places à cet endroit, afin de permettre à ceux qui veulent covoiturer de pouvoir le faire sur une aire dédiée et en toute sécurité.

Un projet a été travaillé en lien avec le conseil départemental de Meurthe et Moselle, qui confirme également l'intérêt d'une aire de covoiturage à cet emplacement et a procédé en 2020 à l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Pour ce faire, l'acquisition d'une emprise foncière est nécessaire.

Courant 2020, la CC2T est entrée en contact avec le propriétaire des terrains et après avoir exposé ce programme d'intérêt général, un accord amiable a été trouvé sur la cession des parcelles concernées par le projet.

Aussi, il sera procédé à l'achat d'une emprise de 4 028 m² auprès de la SCI VICTOR pour un montant de 10 000 €.

Le Service France Domaine n'a pas à être saisi de la valeur vénale du terrain à acquérir, dont le montant est inférieur au seuil fixé par la loi.

Vu l'avis favorable de la Commission Mobilité du 10 novembre 2020,

Vu la Commission des Maires du 3 décembre 2020,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise l'acquisition d'une emprise de 4 028 m² nécessaire aux aménagements de l'aire de covoiturage de Toul, route de Blénod les Toul, auprès de la SCI VICTOR, située sur le ban de Toul, au prix de 10 000 € hors droits et taxes.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente, le procès-verbal de délimitation et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX